

Tribunal

18 février 2016

«Je suis Daesh»: le prévenu relaxé



✚ Le parquet avait requis 6 mois de prison avec sursis.
(Photo d'illustration.)

Le tribunal correctionnel de Bergerac a relaxé le jeune homme de 21 ans qui avait été jugé le 19 janvier dernier pour provocation directe à un acte de terrorisme. Lors d'une perquisition judiciaire, quatre jours après les attentats de Paris, le Sarladais avait eu la mauvaise idée de s'adresser aux gendarmes dans ces termes : «*C'est bientôt moi qui vais le faire le bordel. Je suis Daesh! Je suis Daesh!*». Les militaires n'avaient que très peu apprécié le coup de sang du jeune homme et la référence à l'organisation terroriste. La procureur de la République non plus, qui avait justifié sa poursuite à l'audience de janvier : «*Les mots ont toujours un sens, surtout dans un contexte particulier.*», avait-elle alors déclaré, réclamant à l'encontre du prévenu 5 à 6 mois de prison avec sursis et l'obligation de faire un travail d'intérêt général. Finalement, le tribunal a entendu les arguments de **Me Fatima Gajja-Benfeddoul**, l'avocate de la défense qui avait plaidé l'inconscience de son client et suggéré de lui décerner le «*Goncourt de l'imbécillité*».